



Cérémonie de remise de décorations Le protocole est adaptable selon les circonstances !

Il est d'usage, à l'occasion des cérémonies de remise de décorations, que les récipiendaires ne soient pas armés.

Cependant, depuis deux ans, face aux risques d'attentats et à l'état d'urgence, vous êtes nombreux à nous avoir fait part de votre insécurité à l'occasion de ces cérémonies à l'instar de celle qui s'est déroulée en dehors de la DDSP 54 le 11 mai 2017

ALTERNATIVE Police saisit la DCSP



- Nous avons donc légitimement fait remonter vos inquiétudes auprès de la DCSP qui a convenu de cette situation inédite et a accepté de modifier le protocole.

ALTERNATIVE Police remercie Monsieur le DCSP, Pascal LALLE et Monsieur le DDSP 54 d'avoir pris les mesures nécessaires.

La DDSP 54 a donc émis une nouvelle note instaurant le port de l'arme et du gilet pare-balles individuels

- ALTERNATIVE Police a également sollicité Monsieur LALLE afin de connaître les consignes pour l'ensemble du territoire

Monsieur le DCSP nous a répondu qu'il appartient « à chaque directeur territorial de décider en opportunité de la conduite à tenir en fonction de paramètres humains et circonstanciels qui peuvent fluctuer d'une DDSP à l'autre .

Il précise cependant que l'organisation de ces cérémonies hors les murs d'un commissariat ou d'un hôtel de police est rare.»